

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL du 16 octobre 2025

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 16 octobre 2025 à 18h30 salle de la mairie, sous la présidence de Pierre-Yves CHARPENTIER, Maire

Présents : M. Pierre-Yves CHARPENTIER, M. Eric COLLIN, M. Dany MACHADO, M. Christian MANCION, Mme Dominique MEROT, Mme Marianne PFISTER, M. Jean-Luc VELTZ, M. Julien ROSTAND

Absents excusés : Mme Valentine BARON **donne pouvoir** à M. Dany MACHADO, Mme Christelle ECOLAN **donne pouvoir** à M. Christian MANCION, M. Jérôme IMPERY, Mme Isabelle MOUTAT **donne pouvoir** à M. Pierre-Yves CHARPENTIER.

Secrétaire de séance : Dominique MEROT

Le maire ouvre la séance et présente les procès-verbaux des conseils municipaux du 4 juin 2025 et du 27 juin 2025 que le conseil approuve à l'unanimité.

Information sur les virements de crédit entre chapitre décidés par le maire par délégation du conseil municipal

Par délibération en date du 11 avril 2024, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Conformément à l'article L.5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, le maire informe le conseil des mouvements effectués lors de la plus proche séance.

Le maire informe le conseil, que par deux décisions en date du 21 août 2025 et du 16 octobre 2025, et afin de procéder au paiement de frais d'acquisition d'une tondeuse débroussailleuse, il a été procédé à un virement au sein du budget d'investissement chapitre dépense, d'un montant de 12 240,00 €, du compte 231 opération 1004 voirie au compte 2157 opération 1003 – Matériel roulant.

Le maire informe le conseil de la nécessité de rajouter à l'ordre du jour un point relatif à l'acquisition d'une nouvelle tondeuse débroussailleuse et la reprise d'une ancienne tondeuse autoportée.

Les membres du conseil acceptent, à l'unanimité, l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Les questions à l'ordre du jour sont ensuite traitées.

ORDRE DU JOUR

*** Travaux et aménagements**

- Suivi des dossiers en cours
- Aménagement de la méridienne verte

*** Patrimoine**

- Acquisition d'une débroussailleuse et reprise d'une tondeuse autoportée

*** Intercommunalité**

- Compte Rendu des diverses commissions intercommunales

*** Personnel**

- Mise à jour tableau RIFSEEP
- Cadeau fin d'année 2025

*** Vie scolaire**

- Suivi des dossiers en cours

*** Questions diverses**

I - Travaux et aménagements

* Suivi des dossiers en cours

M. Mancion informe le conseil de l'avancée de différents chantiers de travaux.

- Pose, par nos agents, d'1 tonne d'enrobés à froid sur les voiries communales.
- Rebouchage des trous et renforcement des bas-côtés route de Moulin Neuf avec 13 tonnes de calcaire blanc.
- Réalisation de deux passages piéton, route de Charlay et route de ville, par l'entreprise Bon Traçage.
- Dépose de l'accumulateur gaz existant au centre socioculturel et remplacement par un chauffe-eau électrique. Travaux réalisés par l'entreprise Plombiers du Haut Berry pour un montant de 2 246,40 € TTC.
- Pose, par nos agents, de 6 poubelles de tri suite à l'appel à projet CITEO. Les agents communaux procéderont au ramassage de ces poubelles.

Le maire attire l'attention des membres du conseil sur la nécessité de sensibiliser les administrés à un usage raisonné de ces corbeilles de tri. Une information sera insérée, à cette fin, dans le prochain bulletin d'information.

- Réalisation d'un curage de la canalisation des eaux usées au centre socioculturel, travaux réalisés par l'entreprise GLA de Bréçy. Il est envisagé un entretien annuel pour le débouchage des canalisations.
- Réalisation, aux abords de la mairie, de fondation pour accueillir un mat sur lequel pourront être hissées les couleurs à l'occasion des cérémonies commémoratives.

Il présente au conseil les futurs travaux et investissement.

- L'entreprise JOURDAIN va procéder au remplacement du système d'alarme du centre socioculturel pour un coût de 6 337,20 €. Il procédera également à la programmation et à la pose de détecteur de mouvement avec un coût supplémentaire de 332,40 €.
- L'installation des pompes à chaleur par l'entreprise AAF Energie devrait être réalisée dans les prochaines semaines.
- Il va être procédé, par l'entreprise JOUSSE, courant novembre, à l'évacuation des embâcles dans le Moulon à hauteur de moulin neuf.
- La pose d'aco drain route de Bourges est prévue. Nous sommes en attente d'un devis.
- Une délibération visant à déclasser le chemin rural des prés fleuries, qui est désaffecté, sera certainement proposé au prochain conseil municipal. Ce chemin est sans utilité, les parcelles potentiellement enclavées pouvant bénéficier d'un passage sur une parcelle de la communauté de commune avec l'accord de celle-ci.
- Un courrier a été adressé à la communauté de commune pour qu'il soit procédé à l'élagage nécessaire au passage de la fibre.

Le maire informe le conseil qu'il a reçu des réclamations d'administrés résidents route de la Théroutte (problème de visibilité pour les voitures/fil électrique dans les feuillages/Bande blanche de l'ancien STOP à retirer).

. Leurs demandes feront l'objet d'une étude plus approfondie lors de la prochaine commission travaux.

La commission devra également se pencher sur l'état du mur d'une clôture située route de Vignoux et qui menace de s'effondrer.

En raison de la multiplication des dépôts sauvage d'ordure ménagère, il a été procédé à l'achat d'une caméra afin de pouvoir constater ces incivilités, identifier les auteurs et procéder à des verbalisations.

L'installation de cette caméra, susceptible d'être déplacée, sera effective après l'accomplissement de toutes les formalités permettant de recourir, en toute légalité, à la captation d'image impliquant des personnes sur le domaine public. Elle se fera en concertation avec les services de gendarmerie.

* Aménagement méridienne verte

Le Maire et M Mancion informe le conseil sur l'état d'avancé des travaux d'aménagement de l'ancienne voie ferrée appelée à devenir la méridienne verte. Il est fait état des réclamations des personnes pratiquant l'équitation, réclamations relayées par M le Maire et qui ont, de toute évidence, abouti à une modification du projet pour permettre un véritable partage de cet espace.

Des difficultés demeurent quant à l'emplacement des toilettes à proximité de l'ancienne gare. Une concertation a permis d'aboutir à une résolution de ce problème : les toilettes vont être déplacées.

Lors du Conseil des Maires du 18 septembre dernier, Christian MANCION informe qu'il a été indiqué qu'à partir de FUSSY, le passage pour les chevaux sera prévu. La Méridienne « à vélo » devient la Méridienne « verte ».

La cabane d'information située sur le parking de l'ENS va être déplacée. Des passages piétons ont été réalisés et les panneaux d'information sont installés sur chaque site (mare, côteaux...).

Le curage de la mare sera réalisé et financé par Nature 18.

Il est également envisagé de demander la mise en place d'une signalisation de la cabine de vigne.

II – Patrimoine

* Acquisition d'une débroussailleuse et reprise d'une tondeuse autoportée

OBJET : ACHAT VEHICULE DEBROUSSAILLEUSE AUTOPORTEE ET REPRISE VEHICULE TONDEUSE AUTOPORTEE

Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder au remplacement d'une tondeuse autoportée pour assurer l'entretien des espaces verts de la commune. Au regard des besoins, il est envisagé d'acquérir un véhicule tondeuse autoportée débroussailleuse de marque ISEKI pour un montant de 10 200 € hors taxe. Dans le même temps, il sera procédé à la cession reprise, pour une valeur de 200 € hors taxe, d'une tondeuse autoportée appartenant à la commune, tondeuse ISEKI SXG 19HPU122HD acquise en 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE d'acheter ce véhicule tondeuse autoportée débroussailleuse de marque ISEKI, de céder la tondeuse autoportée de la commune acquise en 2008 et AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

III- Intercommunalité

* Compte rendu des diverses commission intercommunales

Le maire et Christian Mancion évoque les points abordés lors de différentes réunions.

- Conseil communautaire du 18 septembre
 - PRQS
 - Vote – Méridienne verte
 - Emprunt 900.000 € pour les Aix d'Angillon

- Conférence des maires du 14 octobre :
 - Intervention de Coup 2 Cœur Immo, structure qui peut aider les communes dans leurs projets d'urbanisation (lotissements).
 - Projet de création d'un service unifié d'instruction des autorisations d'urbanisme avec le PETR
 - Elaboration du calendrier des vœux 2026 – Proposition pour Saint Georges samedi 17 janvier à 19h !

IV – Personnel

** Mise à jour tableau RIFSEEP*

**OBJET : Mise à jour du tableau montants annuels de base du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions et Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)
Annule et remplace les délibérations 2017-039 et 2024-018**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaires dans certaines situations de congés,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire NOR : RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 06/10/2025 relatif à la modification des montants plafonds et des conditions d'attributions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la collectivité de la commune de St Georges sur Moulon

Le Maire informe de la nécessité de mettre à jour le tableau des montants annuels de base afin de se mettre en concordance avec tous les grades qui pourraient être présents dans notre collectivité.

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé de deux parties :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

Le principe : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,

Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Bénéficiaires :

Stagiaires: oui non

Titulaires oui non

Contractuels de droit public oui non **au-delà de six mois d'ancienneté**

Périodicité de versement :

Mensuel oui non

Semestriel oui non

Annuel oui non

Liste des critères retenus :

Fonctions (critère professionnel 1)

- Responsabilité de coordination
- Responsabilité liée aux missions
- Ampleur du champ d'action (en nombre de missions, en valeur)

Qualifications requises (critère professionnel 2)

- Niveau de diplôme attendu sur le poste
- Habilitation - certification
- Actualisation des connaissances

Expertise et expérience exigée sur le poste (critère professionnel 2)

- Niveau de connaissance attendu sur le poste
- Autonomie
- Initiative

Expertise et technicité (critère professionnel 2)

- Niveau de difficulté du poste
- Diversité des domaines de compétence
- Pratique et maîtrise d'un outil métier (logiciel, matériel technique...)

Sujétions particulières (critère professionnel 3)

- Responsabilité matérielle
- Responsabilité financière
- Responsabilité pour la sécurité d'autrui
- Contraintes physiques
- Relations externes/internes (impact sur l'image de la collectivité – confidentialité)
- Acteur de la prévention

L'IFSE pourra être modulée en fonction de l'expérience professionnelle. Cette expérience peut être assimilée à la connaissance acquise par la pratique mais aussi en fonction des diplômes de l'agent et de son ancienneté.

Sort de l'IFSE en cas d'absence pour maladie :

	Maladie ordinaire	Accident de service/accident du travail	Congé longue maladie/Congé grave maladie	Temps partiel thérapeutique
N'est pas maintenu				
Suit le sort du traitement	OUI	OUI	OUI	OUI
Autre solution à préciser (ex : prime supprimée à compter du 4 ^{ème} CMO dans l'année civile)			- 30% la 1 ^{ère} année - 40% la 2 ^{ème} année - 50% la 3 ^{ème} année	

En cas de Période de Préparation au Reclassement (PPR), l'IFSE sera
 Maintenu(e) oui non

En tout état de cause, l'IFSE ne peut être maintenue en cas de congé longue durée.

La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima :

Chaque part de l'IFSE correspond à un montant fixé dans la limite des plafonds déterminés ci-dessous. Chaque cadre d'emplois repris ci-après est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants.

Le Maire propose la détermination des groupes de fonctions et des montants maxima suivants :

catégorie statutaire	Cadre d'emplois/Groupes	Emplois-Fonctions	Montants annuels de base par groupe et par emploi		
			IFSE Mini (facultatif)	IFSE Maxi	Plafonds indicatifs réglementaires
C	➤ <u>Filière Technique</u> Agent de maîtrise Groupe 1 Groupe 2	- Responsable d'équipe	0 €	9 500 €	11 340 €
		- Agent qualifié	0 €	8 500 €	10 800 €
C	Adjoint technique Groupe 1 Groupe 2	- Responsable Espaces verts	0 €	7 500 €	11 340 €
		- Responsable Bâtiments/voirie	0 €	7 500 €	11 340 €
		- agent d'entretien polyvalent	0 €	6 000 €	10 800 €
		- agent restauration scolaire	0 €	6 000 €	10 800 €
B	➤ <u>Filière Administrative</u> Rédacteur Groupe 1	- secrétaire de mairie	0 €	16 000 €	17 480 €
C	Adjoint administratif Groupe 1 Groupe 2	- secrétaire qualifié	0 €	8 500 €	11 340 €
		- agent d'accueil	0 €	6 000 €	10 800 €
		- secrétaire	0 €	6 000 €	10 800 €
C	➤ <u>Filière Animation</u> Adjoint d'animation Groupe 1	- Responsable accueil périscolaire	0 €	8 500 €	11 340 €

	Groupe 2	- <i>Accueil périscolaire</i>	0 €	6 000 €	10 800 €
--	----------	-------------------------------	-----	---------	----------

Les montants indiqués précédemment sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective de travail pour les agents à temps partiel ou à temps non complet.

L'attribution individuelle de l'IFSE décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel pour chaque agent.

Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Le principe : le complément indemnitaire annuel (CIA) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. C'est une part facultative et variable

Les bénéficiaires et la périodicité de versement, sont identiques à ceux de l'IFSE

Sort du CIA en cas d'absence pour maladie :

Le CIA ne peut être modulé selon les absences. La modulation ne peut reposer que sur l'engagement professionnel et la manière de servir.

Le CIA est lié à l'engagement professionnel et la manière de servir des agents ; ces critères sont appréciés au regard du résultat de l'entretien professionnel. Le CIA ne doit pas représenter une part disproportionnée dans le régime indemnitaire total. Sa part maximale est fixée à 49% du régime indemnitaire total : IFSE minimum 51% et CIA maximum 49%.

Le Maire propose la détermination des groupes de fonctions et des montants maxima suivants :

catégorie statutaire	Cadre d'emplois/Groupes	Emplois-Fonctions	Montants annuels de base par groupe et par emploi		
			CIA Mini (facultatif)	CIA Maxi	Plafonds indicatifs réglementaires
C	<u>➤ Filière Technique</u> Agent de maîtrise Groupe 1 Groupe 2	- <i>Responsable d'équipe</i>	0 €	1 260 €	1 260 €
		- <i>Agent qualifié</i>	0 €	1 260 €	1 260 €
C	Adjoint technique Groupe 1 Groupe 2	- <i>Responsable Espaces verts</i>	0 €	1 260 €	1 260 €
		- <i>Responsable Bâtiments/voirie</i>	0 €	1 260 €	1 260 €
		- <i>agent d'entretien polyvalent</i>	0 €	1 200 €	1 200 €
		- <i>agent restauration scolaire</i>	0 €	1 200 €	1 200 €

B	➤ <u>Filière Administrative</u> Rédac0teur Groupe 1	- secrétaire de mairie	0 €	2 380 €	2 380 €
	C	Adjoint administratif Groupe 1	- secrétaire qualifié	0 €	1 260 €
	Groupe 2	- agent d'accueil - secrétaire	0 € 0 €	1 260 € 1 260 €	1 200 € 1 200 €
C	➤ <u>Filière Animation</u> Adjoint d'animation Groupe 1	- Responsable accueil périscolaire	0 €	1 260 €	1 260 €
	Groupe 2	- Accueil périscolaire	0 €	1 260 €	1 200 €

Les montants indiqués précédemment sont établis pour un agent exerçant à temps complet.
Ils sont réduits au prorata de la durée effective de travail pour les agents à temps partiel ou à temps non complet.

L'attribution individuelle du CIA décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel pour chaque agent.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Le Conseil municipal, après délibération ACCEPTE la proposition du Maire pour ces nouveaux montants annuels de base de la partie CIA du RIFSEEP.

* Cadeaux fin d'année 2025

OBJET : Cadeaux de fin d'année 2025

Le Maire propose de poursuivre la mise en place d'un cadeau de fin d'année pour chaque agent titulaire ou contractuel. Il informe le Conseil municipal qu'au minimum deux organismes proposant des chèques cadeaux ou des cartes cadeaux multi-enseignes seront consultés pour un montant de 100 euros par agent.

Le Conseil municipal, après délibération :

- ACCEPTE la proposition du Maire pour une valeur de 100 euros par agent,
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à l'achat.

V – Vie scolaire

* Suivi des dossiers en cours

Le Maire évoque, devant le conseil, la rentrée scolaire qui, dans l'ensemble, s'est bien passée, mise à part l'absence d'un de nos agents, qu'il a fallu remplacer dès le 1er jour, suite à un accident sur le trajet de l'école. Un grand merci à nos autres agents pour leur implication et leur aide pour la réorganisation du service péri scolaire pour pallier cette absence qui a duré 15 jours.

Les effectifs pour la rentrée 2025/2026 à Saint Georges

Mme Ledoux 18 élèves CM2

Mr Cotet 17 élèves CE2/CM1

Mme Strtak 17 élèves CE2/CM1

Sur le RPI nous avons un effectif de 144 élèves

Primo'T vient d'être mis en place c'est un service numérique qui regroupe des outils et des ressources à destination des élèves, des familles, des enseignants et de notre agent pour le service péri scolaire. Il est accessible sur Internet depuis un ordinateur, une tablette ou un téléphone mobile. Les services qui sont proposés sont adaptés aux usages pédagogiques. Les familles peuvent suivre la vie de l'école, l'activité de leurs enfants en péri scolaire et communiquer avec les enseignants.

La directrice nous a demandé d'augmenter le budget par élève qui est de 45euros depuis la création du RPI à 50 euros/ élève pour l'année prochaine (à voir sur le prochain budget). La décision sera prise en accord avec la mairie de Pigny.

Une réunion a été organisé avec API notre prestataire de repas pour faire un bilan de l'année passée et voir pour quelques améliorations pour cette nouvelle année. Ils nous ont annoncé la construction d'une cuisine centrale sur Bourges pour une mise en service peut être à la rentrée prochaine.

Nos agents vont refaire le marquage au sol dans la cour d'école pendant les prochaines vacances scolaires.

Le Maire informe le conseil sur la tenue du prochain conseil d'école le 17 octobre à la mairie de Saint Georges.

Un cas de gale a été signalé en classe de maternelle. Une note d'information a été adressée aux parents.

Nos agents en charge des services périscolaires nous ont informé qu'un enfant scolarisé sur Saint Georges et résident sur Saint Georges faisait preuve d'une attitude inconvenante et avait un comportement inacceptable à l'égard des agents. Nous avons demandé à ce que ces faits soient consignés par écrit et une réunion avec les parents sera organisée afin de les sensibiliser et de parvenir à un règlement de ce problème.

V - Questions diverses

** Décoration de Noël.*

Le maire informe les membres du conseil, qu'une réunion a été organisée le 12 septembre et que dès la semaine suivante les ateliers ont commencé pour nos aînés.

Il y aura quelques changements cette année. 4 pôles de décorations ont été privilégiés pour créer des scènes sur différents lieux de la commune. La nouveauté sera située au niveau du centre socioculturel. Cette année nos agents seront impliqués pour aider à la confection de différents décors et bien sûr à l'installation.

** Salon artistique.*

Le maire informe le conseil que le salon artistique, organisé par l'association Loisirs et Culture, se tiendra le 1^{er} et 2 novembre au centre socioculturel. Le vernissage est prévu le vendredi 31 octobre. Ce salon accueillera plusieurs peintres, Mr Dorsemaine, Mr Cortet et « Petit Pivert » Mme Dao Duy, ainsi qu'une sculptrice Mme Lambert et une autrice, Mme Izabel Turgis.

L'affiche et les programmes sont en cours d'élaboration.

** AG des AEP et Salon Gastronomique.*

Le maire évoque devant le conseil l'Assemblée Générale de l'association des AEP qui s'est tenue le 26 septembre. Un nouveau bureau a été élu et les activités de cette association vont pouvoir se poursuivre. Le salon de la Gastronomie se tiendra du 15 au 16 novembre. La province de l'Ardèche sera à l'honneur.

** Commission de contrôle des listes électorales.*

Le maire informe le conseil de la nécessité de réunir la commission de contrôle des listes électorales avant la fin de l'année. Une date est à déterminer avec Mme Dominique MEROT, Présidente de cette commission.

** RPQS.*

Le maire informe le conseil que les rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2024 pour l'eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif sont disponibles et peuvent être consultés à la mairie.

** Assurances mairie.*

Le maire et Mme MEROT informent le conseil qu'une proposition de contrat d'assurances par une autre compagnie que notre compagnie actuelle est à l'étude, proposition permettant une baisse du coût de nos assurances (1000€ d'économie sur les véhicules, 4000€ d'économie sur les assurances responsabilité de la Commune).

** Etude inondation par ruissellement.*

Le maire informe le conseil que deux réunions sont prévues sur cette thématique. Une organisée par l'Etablissement public Loire et l'autre par la communauté de communes.

** Convention stérilisation des chats errants.*

Le maire informe le conseil qu'une administrée nous a adressé un message pour nous demander de passer une convention avec une association pour procéder à la stérilisation des chats errants, au motif que cette problématique serait de la compétence de la municipalité. Une réponse est en préparation.

** Saint Georges 2028.*

Le maire alerte le conseil sur la nécessité de démarrer au plus vite les démarches visant à mettre en place la structure susceptible de porter le projet d'organisation du rassemblement des Saint Georges de France à Saint Georges sur Moulon en 2028. Il conviendra de créer une association pour porter le projet.

** Immeuble 53 route de Bourges.*

Le maire évoque les problématiques liées aux comportements des personnes résidents dans cet immeuble et les démarches qui ont été effectuées.

** Divers.*

Monsieur MACHADO porte à la connaissance du conseil la demande de plusieurs administrés pour l'installation d'un sens de priorité au pont de Charlay. Il a été indiqué qu'il existe une limitation de vitesse à 50km/h dans un sens mais pas dans l'autre et qu'il conviendrait de procéder à un changement de place du panneau qui est vu trop tard, dans la direction St Georges/Moulon.

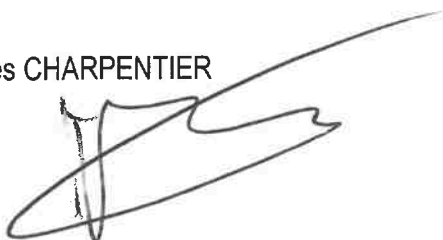
Madame PFISTER évoque le problème de recrutement sur le poste d'accueil à la mairie et propose une modification des horaires pour rendre le poste plus attractif.

Monsieur Eric COLLIN souligne que les volets de la Mairie sont à repeindre et qu'il faudrait remplacer la vitrine d'affichage extérieur. La question sera évoquée avec les agents.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h15.

Après approbation des membres présents lors de cette séance

Le Maire,
Pierre-Yves CHARPENTIER



Le secrétaire de séance,
Dominique MEROT

